



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équipements

Question écrite n° 18927

### Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la multiplication des capacités de diffusion engendrée par les techniques numériques. Il l'interroge plus spécialement sur l'analyse produite par le CSA dans son rapport annuel appelant à des modifications législatives et réglementaires dans ce domaine. Ainsi le CSA fait part des difficultés importantes qui se posent à lui dans les procédures de conventionnement qu'il met en oeuvre. C'est pourquoi le conseil souhaite obtenir une plus grande marge de manoeuvre dans les procédures de conventionnement des services afin de mettre en adéquation le respect de la volonté du législateur et la modification du genre des services de communication audiovisuelle. Il demande par ailleurs la même adaptation pour les services de communication audiovisuelle autres que la radio et la télévision. Compte tenu des conclusions du CSA, il lui demande de lui indiquer sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle à l'honorable parlementaire que, dans le cadre des orientations de la réforme de l'audiovisuel annoncées à l'occasion de la communication en conseil des ministres du 28 janvier dernier, il est prévu que le régime du conventionnement ne soit maintenu que pour les services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne terrestre. Pour les autres services de communication audiovisuelle, à savoir principalement les chaînes diffusées par câble ou satellite, ce régime serait supprimé et remplacé par un régime déclaratif. L'ensemble des obligations auxquelles seront soumis ces services, seront définis dans la loi et les décrets. Cependant, il appartiendra toujours au Conseil supérieur de l'audiovisuel, et, le cas échéant, aux juridictions compétentes, de veiller à ce que ces services respectent leurs obligations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier de Chazeaux](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18927

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 1998, page 4995

**Réponse publiée le :** 28 décembre 1998, page 7057